

# La Haute-Saône Solidaire !

Le journal mensuel à parution irrégulière de la section

## L'Edito ...

L'équipe militante de Solidaires-Finances Publiques 70 vous adresse ses meilleurs vœux de bonheur, de bonne santé et de réussite pour l'année 2025 !

Face aux défis qui vont se présenter à nous, restons solidaires. Continuons à nous battre pour nos valeurs et nos revendications. Face à un Gouvernement déterminé à faire reculer nos droits et nos acquis, la force du collectif est notre meilleur atout ! Nous avons la force de nous défendre et de faire entendre notre voix. Solidarité et combativité sont les deux valeurs qui doivent impulser des actions significatives et nous permettre de conquérir des avancées vers toujours plus de justice fiscale, sociale et environnementale...

Ensemble, faisons de 2025 une année de confiance dans notre capacité collective à lutter et à gagner pour une réelle transformation sociale !

## VŒUX DGFIP ET DDFIP 70

\*\*\*\*\*

La **Directrice Générale des Finances Publiques**, Amélie Verdier, a présenté ses meilleurs vœux pour l'année 2025 à l'ensemble des Personnels, sous un format inhabituel de questions-réponses avec des Agents.



SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES peut partager les enjeux pour 2025 évoqués, mais absolument pas les réponses apportées. **Aussi, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES fait le vœu pour la nouvelle année que la DG soit attachée à un véritable dialogue social, afin que les attentes des personnels soient enfin entendues.**

\*\*\*\*\*

Quant à notre **Directeur local**, il s'est empressé d'envoyer ses vœux fin décembre à tous les Agents de Haute-Saône, mais il n'a pas pris le temps de les publier sur Ulysse 70. Il s'est contenté cette année encore d'un simple mail, reléguant aux oubliettes les anciens vœux du Directeur formulés lors d'un moment de convivialité offert à tous les agents, sur chaque grand site du Département, autour de la traditionnelle galette.

Pourtant, nous avons déjà relayé, lors du CSAL du 6 février 2023 le mécontentement des Agents qui n'avaient pas été invités lors des vœux présentés uniquement à la Direction : notre remarque devait être prise en compte pour l'année suivante... Pourtant, en 2024, aucun moment de convivialité n'avait non plus été organisé pour les Agents, sous prétexte d'un problème de calendrier et de la situation compliquée au sein du PPR...

**Aussi, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES fait le vœu pour la nouvelle année que le DGFIP 70 soit attaché à un véritable dialogue social, afin que les attentes des personnels soient enfin entendues.**

\*\*\*\*\*

## Sommaire

- P. 1 L'Edito - Les vœux
- P. 2 L'affectation au choix
- P. 3 Rémunération
- Adhérer à Solidaires
- L'Observatoire interne
- P. 4-5 Sign@IFiP
- P. 5 Evaluation
- P. 6 Annuaire



SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 70 a reçu par mail une **carte de vœux** animée de la **Direction** :

Les Finances publiques de Haute-Saône



Intention louable, mais totalement impersonnelle, sans texte ni signature !

## AFFECTATION AU CHOIX : LA DESTRUCTION DES RÈGLES DE MUTATION

La procédure des affectations au choix a été progressivement appliquée à l'ensemble des emplois d'inspecteur dans les Directions spécialisées et dans certains postes de DDFiP, tels que les emplois implantés au sein des DIRCOFI et des DiSi, ou les emplois CDL au sein des DDFiP.

**Nouveautés 2025 !** L'affectation au choix est élargie :

→ à l'ensemble des emplois A (y compris les stagiaires), aux B programmeurs et à certains postes en catégorie C

→ à l'ensemble des AFiPA, IP et IDIV, au point de supprimer complètement les mouvements et les affecter au fil de l'eau !

→ à 2 nouvelles missions au sein des DRFiP / DDFiP : emplois au sein des MRPIE (Missions Régionales de la Politique Immobilière de l'État) des DRFiP de Paris, Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion et emplois au sein des CBR (Contrôle Budgétaire en Région)

**Une étape supérieure dans la dégradation des règles d'affectation**



Les Inspecteurs déjà affectés dans ces Services et qui souhaitent y rester sont contraints de participer au mouvement de mutation national !!! Et ce sera par appel à candidature puisque c'est désormais une affectation nationale " au choix "... Mais pourquoi obliger ces Agents à demander une mutation pour obtenir ... leur propre siège ? Il s'agit tout simplement d'un moyen d'écartier certains Agents déjà affectés dans ces Services...

Dans sa grande mansuétude, la DG leur accorde tout de même une priorité et leur délai de séjour ne sera pas remis à zéro... UN GRAND MERCI !!! Cependant, rappelons que, dans le cadre des postes " au choix ", les priorités ne sont examinées que parmi les dossiers retenus...

Au lieu d'imposer une nouvelle règle à l'ensemble des Agents, ce qui susciterait un fort rejet, la DGFiP agit progressivement, en commençant par les A+ qui ne vont pas se rebeller ! **Si nous ne la rejetons pas dès maintenant, l'affectation au choix finira par devenir l'unique règle de mutation...**

Cette démarche s'inscrit dans un ensemble cohérent à rebours des principes structurants du statut de la Fonction Publique : recrutement au choix des contractuels, affectation au choix, promotion au choix, avancement au choix et demain primes au choix...

### Affectation "au choix" : késako ?

Les agents qui demandent une mutation sont "choisis" par les Directions → fin des règles de mutation objectives et transparentes qui garantissent l'équité de recrutement. Pourquoi ? Selon la DG, il s'agit de favoriser une plus forte adéquation entre le profil du cadre recruté et les compétences requises, pour certains postes nécessitant des compétences particulières ou présentant des caractéristiques spécifiques → fin de la mobilité choisie (le choix de la mutation bascule de l'agent à la DG) et risque majeur d'enfermement dans une filière métier...

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** condamne le mode d'affectation "au choix" en raison de sa subjectivité et de son frein à la mobilité : c'est une procédure opaque et inéquitable !

**Bonus !** Le Joker de "l'intérêt du service" permet aux Directeurs locaux de déroger aux règles de mutations, pour affecter des Agents A, B ou C selon leur choix !



**Années après années, la DG met en place les Lignes Directrices de Gestion (LDG) :**

- x en instaurant la départementalisation (fin des RAN)
- x en allongeant les délais de séjour entre deux mutations,
- x en multipliant les postes au choix et les appels à candidature
- x en créant un mouvement dédié pour les stagiaires, empiétant sur celui des titulaires
- x en refusant des départements à des titulaires pour y affecter ensuite des stagiaires ou des contractuels

**Les LDG constituent en fait la Lente Dégradation Générale ! Ne nous laissons pas faire !**

**Calendrier de publication des mouvements nationaux de mutation A, B et C au 1er septembre 2025** (tant qu'ils existent encore !)

Mouvement général des géomètres-cadastrateurs	2ème quinzaine de mars 2025
Mouvement général des agents techniques	2ème quinzaine d'avril 2025
Mouvement général des agents administratifs	fin avril 2025
Mouvement général des agents administratifs stagiaires	mai 2025
Mouvement général des contrôleurs	fin avril 2025
Mouvement de 1ère affectation des inspecteurs stagiaires 2024/2025	mai 2025
Mouvement général des inspecteurs	mai 2025

## Revalorisation indemnitaire prévue au 1er janvier 2025

RÉMUNÉRATION

Si la première fraction de la revalorisation indemnitaire, prévue par l'accord signé le 6 mai 2024 (obtenue en particulier grâce à la ténacité de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES : la proposition initiale de la DG était de 3 points d'ACF), a bien été mise en œuvre courant 2024 avec effet rétroactif au 1er janvier (revalorisation de 6 points de l'ACF Technicité soit 330 € bruts annuels), le contexte budgétaire posait question quant à la mise en œuvre de la seconde fraction au 1er janvier 2025. **La revalorisation a bien été versée sur la paye de janvier 2025.**



Souvenons-nous que cette revalorisation résulte du protocole concernant la reconnaissance de l'engagement des personnels de la DGFIP signé en... octobre 2021 !

La revalorisation est versée à la majorité des agents via l'ACF Technicité et par d'autres vecteurs pour tous les personnels qui ne perçoivent pas l'ACF Technicité.

**Il est certain que, sans les organisations syndicales représentatives, ce gain de pouvoir d'achat n'aurait pas existé... Alors, il ne tient qu'à nous tous, ensemble, d'amplifier le rapport de force pour obliger la DG à revenir à la table des négociations !**

**Solidaires Finances Publiques reste mobilisé pour obtenir des revalorisations conséquentes et à la hauteur des pertes de pouvoir d'achat enregistrées ces 20 dernières années !**

### POURQUOI ADHÉRER À SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 70

SYNDICAT NATIONAL  
**Solidaires**  
Finances  
Publiques



**AVEC VOUS TOUT  
AU LONG DE L'ANNÉE !**

La **campagne de cotisations 2025** débute, opération au cœur de notre Organisation qui assure notre indépendance financière et politique. **Adhérer à SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES, c'est choisir un syndicat présent tout au long de ta carrière** (mutation, évaluation, promotion, concours, demande de télétravail, problèmes avec la hiérarchie, conditions de travail, rémunération...):

- pour te représenter
- pour défendre tes droits
- pour t'informer
- pour t'écouter
- pour te soutenir et t'accompagner

**La défense des intérêts collectifs et des intérêts individuels passe par une adhésion à SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES.**

**Alors rejoins le côté Solidaires**

Tu peux adhérer auprès des Correspondants ou des Militants de notre Section locale ou en ligne sur le site de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES : <https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/adherer.html>

Le rôle du Correspondant est essentiel, grâce à sa présence au cœur des Services, pour faire vivre notre syndicalisme de proximité, qui est une des forces majeures de notre syndicat.

**Merci pour leur engagement**



Avec ton adhésion, tu seras destinataire de notre magazine **L'Unité** et tu auras accès en ligne au **Guide Pratique de l'Agent**, ainsi qu'au dispositif "**Prête-moi ton concours**".

Les adhésions sont vitales pour nous permettre de faire vivre notre activité syndicale.

**Merci à tous nos Adhérents**

**Observatoire  
Interne 2025**

Du 14 janvier au 14 février

### Participez à l'Observatoire interne 2025

L'Observatoire interne a le mérite de prendre la mesure du ressenti des agents. Et au-delà d'une photographie ponctuelle, il permet, années après années, d'en suivre l'évolution et de poser des bases pour l'amélioration des conditions de travail.

**Nous ne pouvons que vous encourager à y répondre... Exprimez-vous !**



## DÉMATÉRIALISATION DU PROCESSUS DE SIGNALEMENT AVEC SIGN@LFIP

Suite au drame de Bullecourt qui a touché la DGFIP en novembre 2022, il a été décidé de créer un outil le plus simple possible pour saisir les fiches de signalement : **Sign@IFiP**.

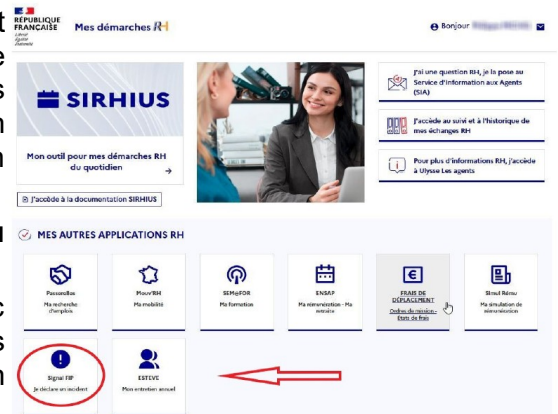
Le 9 janvier dernier, les 4 Représentants de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 70 siégeant en CSAL-FS ont participé à une présentation du module Sign@IFiP en visio par le Bureau Conditions de Vie au Travail.

### L'application Sign@IFiP

Cette application, qui dématérialise le processus de signalement (mais ne le modifie pas), est accessible depuis l'espace RH de l'agent. Elle a une ergonomie plutôt facile à appréhender. Mais énorme inconvénient : il est nécessaire d'être au bureau (ou en télétravail) pour rédiger une fiche de signalement... difficile pour un agent qui serait en arrêt maladie suite à un incident !

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES a rappelé au niveau national son attachement au maintien du support papier.**

Les 2 premiers modules – module externe pour les incidents avec les personnes externes à la DGFIP et module interne pour les incidents avec les personnes internes à la DGFIP - ont été livrés en 2024. Ils sont construits selon le même schéma.



En 2025, Sign@IFiP évoluera pour permettre à un agent d'effectuer une fiche à la place d'un autre agent, puis pour pouvoir rédiger d'une fiche collective. **Il est également prévu que le guide du traitement du signalement mentionne le circuit pour les signalements mettant en cause les n°1 et leurs adjoints ou encore les AP, mais ce n'est toujours pas le cas à ce jour...**

En interne, l'agent peut choisir d'envoyer ou non sa fiche à ses supérieurs hiérarchiques N+1 et N+2 (soit les deux, soit aucun) : s'il les met en destinataire, ils y ont accès pendant 48h et peuvent ajouter des observations, sinon, la fiche est envoyée seulement à l'Assistant de Prévention (AP).

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES conseille de ne pas cocher la case de transmission de la fiche au supérieur hiérarchique qui peut être partie prenante dans la situation décrite.**

### Le rôle des Représentants du Personnel

L'agent doit donner son autorisation pour lever l'anonymat de sa fiche, pour les Représentants du Personnel (RP), portant sur le nom de l'agent auteur de la fiche et sur le nom des autres agents cités, mais pas sur le service. Lorsque la fiche a été envoyée, il ne peut plus modifier son choix, mais il peut toujours envoyer sa fiche originale non anonymisée aux RP.

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES conseille aux agents qui déposent une fiche de signalement en interne de ne pas cocher la case de demande d'anonymisation et d'en transmettre une copie aux Représentants en Formation Spécialisée.**

**Ce qui n'a pas été dit lors de la visio** : dans le cas où l'agent choisit d'anonymiser sa fiche, c'est à l'AP que revient la tâche d'anonymiser la fiche, soit par un copier-coller de la rédaction de l'agent sans les noms, soit par une synthèse de l'écrit de l'agent...

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES ne comprend pas cette liberté laissée aux AP de modifier la rédaction de l'agent, intentionnellement ou pas, par un biais rédactionnel.** Imaginons un directeur peu scrupuleux qui voudrait minorer une fiche de signalement, quoi de plus simple que d'imposer à l'AP de modifier la fiche dans un sens moins impactant...

**L'anonymisation est une entrave au bon fonctionnement des FS et une atteinte aux prérogatives données aux membres de l'instance de contrôler les suites données à une fiche de signalement.**



L'agent n'est pas tenu de demander l'autorisation des témoins pour les citer dans sa fiche.

Les Représentants du Personnel titulaires et suppléants en CSAL-FS sont habilités à consulter Sign@IFiP.

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES est resté vigilant pendant toute la mise en place du nouvel outil Sign@IFiP et a notamment réclamé dès le début du projet une habilitation dédiée aux Organisations Syndicales.**

Les RP ne reçoivent pas de notification des nouvelles fiches, ils doivent consulter l'application régulièrement.

**Les Représentants du Personnel en CSAL-FS de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES conseillent aux Agents de les prévenir lorsqu'ils déposent une fiche de signalement.**

**Au jour de la visio, les Représentant du Personnel de la DDFiP 70 n'étaient toujours pas habilités... Difficile d'appréhender ce nouvel outil dans ces conditions !**

## Documentation

Des vidéos de présentation, un guide utilisateur et un pas-à-pas sont présentés dans Ulysse Accueil / Les Agents / Protection et sécurité des agents / L'application Sign@IFiP.

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** conseille à tous les agents de consulter ces documents, ainsi que l'application, sans attendre, afin de ne pas être pris au dépourvu...

Pour **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES**, les fiches de signalement sont bien souvent les signaux d'un dysfonctionnement de l'environnement de travail. Pour comprendre comment l'organisation du travail peut contribuer à l'émergence de violences professionnelles que ces fiches peuvent permettre de remonter, il faut dépasser la vision individualisante des conflits. Les situations sont résumées bien trop souvent à des situations de conflits interpersonnels alors qu'en général ces situations de violences sont liées à l'organisation du travail. **Le but n'est pas de chercher des coupables mais d'agir sur les origines organisationnelles du risque pour assurer des mesures de prévention afin d'éviter d'exposer d'autres agents à la même situation.**



## Le saviez-vous ?



### PLATEFORME D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN TÉLÉPHONIQUE

Numéro unique dédié aux problématiques professionnelles, personnelles et managériales

Un psychologue au bout du fil en quelques secondes

**0 805 230 809**

**APPELS ANONYMES ET GRATUITS**

**ACCESSIBLE 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**

Tchat sur le site [www.pros-consulte.com](http://www.pros-consulte.com)

#### RAPIDITÉ

Mise en relation avec le psychologue en quelques secondes.

#### ANONYMAT

Entretiens anonymes, ni écoutés, ni enregistrés. Votre numéro de téléphone n'est pas connu du psychologue.

#### FIABILITÉ

Psychologues diplômés, respectant le code de déontologie de leur profession, soumis au secret professionnel.

#### ESPACE DE PAROLE

Espace de libre expression, lieu de liberté pour ceux qui n'osent pas prendre la parole au sein de leur structure.

## Campagne d'évaluation professionnelle 2024

**Pas de nouveauté particulière cette année, mais nous tenons à attirer votre attention sur certains points et vous apporter quelques conseils :**

- ➔ la nouvelle campagne va s'appeler **Évaluation 2024 (Gestion 2024)** alors qu'auparavant le millésime était l'année de l'entretien (l'an dernier c'était aussi Évaluation 2024 mais Gestion 2023)
- ➔ **l'entretien n'est PAS obligatoire**
- ➔ **demandez le projet de CREP avant l'entretien** afin de le préparer : ce n'est pas une obligation pour les Chefs de Service, juste une possibilité, mais plus les agents le réclameront, moins ils le refuseront
- ➔ en cas de changement d'évaluateur, pensez à **consulter la fiche préparatoire 2024** sur Esteve : si elle n'est pas le reflet de la réalité, profitez de l'entretien pour demander des modifications
- ➔ ne vous privez pas d'user des **voies de recours**
- ➔ le **délaï de recours** devant la CAP débute à la réception du mail intitulé « Décision suite à votre recours hiérarchique » expédié par [noreply-estev@cisirh.finances.gouv.fr](mailto:noreply-estev@cisirh.finances.gouv.fr)

## À lire...

Tous ces éléments, et bien d'autres, sont repris dans l'Unité "spécial évaluation" qui est distribué à nos Adhérents et qui se trouve en ligne.



**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** rappelle l'importance prépondérante de l'évaluation dans le déroulé de carrière et les conséquences pécuniaires y afférent (avec la démultiplication des postes au choix et l'importance grandissante du "mérite" dans les actes de gestion) : **il est indispensable d'être vigilant sur son CREP et de ne pas hésiter à faire un recours, même si vous n'y voyez pas un intérêt immédiat.**

## BUREAU DE SECTION

Béatrice BITON, Co-Secrétaire, Trésorière	Isabelle COMTE	Christine JOSEPH
Corinne MULENET, Co-Secrétaire	Audrey JOSSET	Lucie DRUET
Emmanuel SAILLARD	Didier MICHAUD	Carole VALDAN
Jean-Luc MOUGEOT	Karine SCHWAB	

## REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

### Comité Social d'Administration Locale CSAL

Titulaires : Corinne MULENET et Lucie DRUET      Suppléantes : Béatrice BOULANGER et Karine SCHWAB

### Comité Social d'Administration Locale – Formation Spécialisés CSAL-FS

Titulaires : Karine SCHWAB et Corinne MULENET      Suppléants : Emmanuel SAILLARD et Béatrice BOULANGER

### Conseil Départemental de l'Action Sociale CDAS

Titulaire : Isabelle COMTE      Suppléante : Béatrice BOULANGER

## CORRESPONDANTS LOCAUX

<b>GRAY</b>	Audrey JOSSET	<b>VESOUL 8 place Renet</b>	Jean-Luc MOUGEOT
<b>LURE</b>	Isabelle COMTE	<b>VESOUL 9 place du 11ème Chasseurs</b>	Didier MICHAUD
<b>TEHHS</b>	Lucie DRUET	<b>VESOUL 14 place du 11ème Chasseurs</b>	Béatrice BOULANGER

SECTION :

### Bulletin d'adhésion

Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement



**IDENTIFIANTS**

N° ANAIS (10 chiffres)	N° SIRHIUS (7 chiffres)
---------------------------	----------------------------

NOM d'usage \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

NOM de naissance \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Cadre : \_\_\_\_\_ Grade : \_\_\_\_\_ Echelon : \_\_\_\_\_ Date de prise de rang : \_\_\_\_\_

Informations professionnelles

Service : \_\_\_\_\_

Site : \_\_\_\_\_

Temps partiel : \_\_\_\_\_

@ \_\_\_\_\_

( \_\_\_\_\_

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso. : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

@ \_\_\_\_\_

( \_\_\_\_\_

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur [solidairesfinancespubliques.org](https://solidairesfinancespubliques.org)

Montant de la cotisation →

**Solidaires Finances Publiques**

Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.89.16.48.49    contact@solidairesfinancespubliques.org    solidairesfinancespubliques.org



Écrivez-nous à [solidairesfinancespubliques.ddfip70@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip70@dgfip.finances.gouv.fr)

Rendez-vous sur notre site local <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/700/>